



DEMANDE D'AIDE JURIDICTIONNELLE

Articles 33 et suivants du décret n° 91-1266 du 19 décembre 1991

Pièce annexe :

- Demande de pièces

Êtes-vous couvert par un contrat d'assurance de protection juridique ou tout autre système de protection équivalent permettant de prendre en charge les frais nécessaires à la défense de vos intérêts en justice ?

Pour répondre, vous devez interroger votre assureur et, si vous êtes salarié et que votre affaire est directement liée à l'exercice de votre travail, votre employeur.

Oui ☐

Non ☐

Si oui, quelle part de ces frais votre assureur ou votre employeur prend-il à sa charge ?

☐ Prise en charge totale *L'aide juridictionnelle ne peut pas vous être accordée.*

☐ Prise en charge partielle *Vous pouvez déposer une demande afin de couvrir les frais restants.*

☐ Aucune prise en charge *Vous pouvez déposer une demande afin de couvrir l'intégralité des frais. Cependant, vous devez joindre au présent formulaire une attestation de non-intervention remplie par votre assureur ou, si votre affaire est directement liée à l'exercice de votre travail, un refus écrit de votre employeur.*

Si non, il n'est pas nécessaire de joindre au présent formulaire une attestation de non-intervention remplie par votre assureur ou votre employeur.

1 - Votre état civil et informations personnelles

Madame ☐

Monsieur ☒

Nom de naissance : ZIABLITSEV

Nom d'usage :

Prénom(s) : SERGEI

Date de naissance : / /

Lieu de naissance :

Nationalité : Française ☐

Union européenne ☐

Autre ☐

Veuillez préciser :

Vous êtes : Célibataire ☐

Marié(e) ☐

Divorcé(e) ☒

Pacsé(e) ☐

Concubin(e) ☐

Veuf(ve) ☐

Documents à joindre :

☐ français ou autre citoyen européen : copie recto-verso de votre carte nationale d'identité ou de votre passeport en cours de validité. À défaut, un extrait de votre acte de naissance de moins de trois mois, ou bien une copie de votre livret de famille régulièrement tenu à jour des mentions relatives à la nationalité

☐ de nationalité autre que citoyen de l'Union européenne : copie recto-verso de votre titre de séjour en cours de validité et de tout document justifiant le caractère habituel de votre résidence, par ex. quittance de loyer ou facture d'électricité

☐ marié(e), divorcé(e), pacsé(e), concubin(e) ou célibataire avec enfants à charge : livret de famille à jour ou si vous êtes de nationalité autre que française : toute pièce équivalente reconnue par les lois de votre pays d'origine ou de résidence

Adresse : 111 bd. Madeleine CS91036

Code postal : 06200

Commune : NICE

Pays : FRANCE

N° de téléphone : 0695995329

Courriel : bormentalsv

@ yandex.ru

Votre situation professionnelle : CDI, fonctionnaire ☐ CDD, stage, intérim ☐ Artisan, commerçant, profession libérale ☐

Chômage ☐ Apprentissage ☐ Études ☐ Retraite ☐ Autre ☐ Veuillez préciser : demandeur d'asile

N° d'allocataire de la Caisse d'allocation familiale (CAF) :

N° fiscal :

Référence du dernier avis d'imposition sur le revenu :

Si la demande est faite par ou au nom d'un majeur protégé ou au nom d'un enfant mineur

Nom et prénom du représentant :

Statut du représentant : Parent/Administrateur légal ☐ Tuteur ☐ Curateur ☐ Autre ☐

Adresse du représentant :

Code postal :

Commune :

Pays :

N° de téléphone :

Courriel

@

2 - Votre foyer

A - Votre conjoint(e), partenaire d'un PACS ou concubin(e)

Madame ☐

Monsieur ☐

Nom de naissance :

Nom d'usage :

Prénom(s) :

Date de naissance : / / Lieu de naissance :

B - Les personnes financièrement à votre charge ou habitant habituellement avec vous

	Date de naissance	Lien avec vous (ex. fils, nièce, etc.)	Vit habituellement avec vous ?	À votre charge ?
Nom, Prénom	 / /		☐ Oui	☐ Oui
Nom, Prénom	 / /		☐ Oui	☐ Oui
Nom, Prénom	 / /		☐ Oui	☐ Oui
Nom, Prénom	 / /		☐ Oui	☐ Oui
Nom, Prénom	 / /		☐ Oui	☐ Oui

Votre affaire vous oppose-t-elle à votre partenaire ou à l'une des personnes mentionnées ci-dessus ? Oui ☐ Non ☐

Si oui, veuillez préciser son nom et prénom :

3 - Votre demande

A - La procédure

Cochez le cas correspondant à votre situation parmi les trois suivants :

- 1 - ☐ Vous souhaitez : saisir un tribunal, parvenir à un divorce par consentement mutuel par acte sous signature privée contresigné par avocats ou conclure un accord amiable (transaction, procédure participative)
Exposez brièvement votre affaire : demande d'indemnisation contre du Conseil f'Etat
... pour violation de mon droit à un recours utile - les mesures provisoires
... Détermination de la compétence de l'affaire devant un jury

Avez-vous déjà bénéficié de l'aide juridictionnelle pour cette affaire ? Oui ☐ Non ☒

Documents à joindre :

- ☐ en cas de recours contentieux contre une décision administrative : copie de la décision contestée, de sa notification ainsi que de la réclamation préalable et de son accusé de réception par l'administration

- 2 - ☐ Un juge est déjà saisi de votre affaire

Êtes-vous défendeur ☐ demandeur ☐ ?

Avez-vous déjà bénéficié de l'aide juridictionnelle pour cette affaire ? Oui ☐ Non ☐

Précisez la juridiction saisie :

Si vous êtes convoqué, indiquez la date de convocation : / /

Documents à joindre :

- ☐ tout document attestant de la saisie d'une juridiction, par exemple : convocation, déclaration au greffe ou assignation
☐ si vous avez déjà fait une demande d'aide juridictionnelle pour cette affaire : décision d'aide juridictionnelle

- 3 - ☐ Votre affaire a déjà été jugée

Souhaitez-vous exercer un recours contre une décision de justice ? Oui ☐ Non ☐

Souhaitez-vous faire exécuter une décision de justice ou tout autre titre exécutoire ? Oui ☐ Non ☐

Documents à joindre : ☐ décision concernée et justificatif de sa signification ou de sa notification

DEMANDE D'AIDE JURIDICTIONNELLE

Article 33 et suivants du décret n° 91-1266 du 19 décembre 1991

Votre affaire détermination de la compétence de l'affaire devant un jury

POURVOI EN CASSATION CONTRE UNE DECISION EN DERNIER RESSORT

rendue le :

par :

Vous souhaitez

- ☐ former un pourvoi contre cette décision
- ☒ soutenir le pourvoi n° que j'ai (nous avons) formé contre cette décision
- ☐ me défendre au pourvoi n°
formé par
contre cette décision.

Avez-vous déjà bénéficié d'une aide juridictionnelle dans cette affaire ?

Oui ☒ Non ☐

- ☐ Vous avez choisi, avec son accord, un avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation
*il convient de produire l'accord écrit de son acceptation d'assistance au titre de l'aide juridictionnelle
précisant la nature de la procédure et si des honoraires ont déjà été perçus.*

Maître :

Adresse :

N° de téléphone : |...|...|...|...|...|...|...|...|...|...|...|...|...|...|...|...|

- ☐ Vous demandez la désignation d'un avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation

Des honoraires ont-ils déjà été versés ? Oui ☐ (joignez la copie de la facture payée) Non ☐

B - Votre ou vos adversaires

Veuillez renseigner les informations suivantes concernant la ou les autres parties concernées par votre affaire :

Nom et prénom ou raison sociale	Adresse du domicile ou du siège social
L'Etat -le Conseil d'Etat	1 place du Palais Royal, 75100 PARIS

C - L'auxiliaire de justice

Cochez le cas correspondant à votre situation et renseignez les champs correspondants

- 1 - ☒ Vous demandez la désignation : d'un avocat ☒ d'un huissier de justice ☐ d'un notaire ☐
d'un autre officier public ou ministériel ☐ Veuillez préciser :
- 2 - ☐ ou vous avez déjà choisi : un avocat ☐ un huissier de justice ☐ un notaire ☐
un autre officier public ou ministériel ☐ Veuillez préciser :
- Son adresse professionnelle :
- Code postal : Commune : Pays :
- N° de téléphone : : Courriel@.....

Documents à joindre si l'auxiliaire de justice est déjà choisi :

- ☐ accord écrit de son acceptation d'assistance au titre de l'aide juridictionnelle précisant la nature de la procédure et la juridiction saisie ou à saisir
- ☐ si des honoraires ou émoluments ont déjà été réglés : tout document attestant de leur règlement, par ex. facture

4 - Votre situation financière et patrimoniale

A - Les situations ne nécessitant pas de déclarer ses ressources

Cochez le cas correspondant à votre situation

- ☐ Vous êtes bénéficiaire du revenu de solidarité active (RSA)
- ☐ Vous êtes bénéficiaire de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)
- ☐ Vous formez un recours devant la Cour nationale du droit d'asile (CNDA)
- ☐ Votre procès a lieu devant le tribunal des pensions ou en appel, devant la cour régionale des pensions
- ☐ Vous êtes victime d'un des crimes considérés comme étant les plus graves ou ayant droit d'une victime de tels actes (meurtre, tortures ou actes de barbarie, actes de terrorisme, viol, etc.)

Documents à joindre selon votre situation :

- ☐ dernière notification de versement du RSA ou de l'ASPA
- ☐ avis à victime délivré ou décision remise par le juge d'instruction

Attention : si vous êtes concerné par une ou plusieurs situations mentionnées ci-dessus, il n'est pas nécessaire de renseigner les informations relatives à votre situation financière et patrimoniale ci-après.

B - Les ressources du demandeur et de son foyer

Veuillez renseigner le tableau ci-dessous en indiquant la moyenne mensuelle des ressources de la précédente année civile. Si les ressources ont changé depuis, indiquez alors les ressources mensuelles moyennes depuis le 1^{er} janvier de l'année civile en cours.

Les montants renseignés doivent être mensuels
et arrondis à l'euro inférieur

	Vos ressources	Les ressources de votre conjoint(e), concubin(e) ou partenaire de PACS	Les ressources des personnes à charge ou vivant habituellement avec vous
Salaires ou traitements nets imposables	0 €	€	€
Revenus agricoles, industriels, commerciaux ou non commerciaux ...	0 €	€	€
Allocations chômage	0 €	€	€
Indemnités journalières (ex. maladie, maternité, accident du travail)	0 €	€	€
Pensions, retraites, rentes et préretraites	0 €	€	€
Pensions alimentaires perçues	0 €	€	€
Ressources imposables à l'étranger	0 €	€	€
Tout autre revenu locatif ou du capital	0 €	€	€

Veillez indiquer le montant total de votre épargne :0| €

Etes-vous propriétaire d'un bien immobilier ? Oui ☐ Non ☒

Si oui, êtes-vous propriétaire de : votre logement ☐ d'un autre bien immobilier ☐

Veillez préciser l'adresse, la nature et la valeur de ces biens à l'exception de celui vous servant de domicile, qu'ils soient en France ou à l'étranger :

Documents à joindre : ☐ votre dernier avis d'imposition ou de non-imposition

Si vous versez à des tiers des pensions alimentaires ou des prestations assimilées, veuillez renseigner ce tableau :

Type de prestation	Montant mensuel	Nom, prénom du destinataire de la prestation et relation avec le demandeur
	€	
	€	
	€	

Documents à joindre : ☐ tout justificatif de paiement des prestations versées

INFORMATIONS IMPORTANTES

- 1 - Les sommes payées avant que l'aide juridictionnelle ne vous soit accordée ne sont pas remboursées.
- 2 - En fonction de vos ressources, vous pouvez obtenir une aide juridictionnelle totale ou une aide juridictionnelle partielle. Dans le premier cas, votre avocat et les autres professionnels du droit (huissiers, experts, etc.) seront payés directement par l'État. Dans le deuxième cas, l'État paiera une partie des frais ; vous payerez le reste selon un accord passé avec le professionnel concerné (exemples : avocat, huissier, etc.). Que l'aide soit partielle ou totale, vous devez payer à votre avocat le droit de plaidoirie dû devant certaines juridictions.
- 3 - Même si vous avez obtenu l'aide juridictionnelle, le juge peut dans certains cas vous condamner à payer les frais du procès payés par votre adversaire. Si votre action en justice est déclarée abusive par le juge, ou si vos ressources ont augmenté depuis le moment où vous avez fait votre demande, ou en cas de fausse déclaration, l'aide juridictionnelle peut vous être retirée. Vous devrez alors rembourser tout ou partie des dépenses avancées par l'État.
- 4 - Vos identifiants fiscaux et d'allocataire de la Caisse d'allocation familiale (CAF) peuvent être utilisés pour vérifier la complétude et l'exactitude de vos déclarations.

Attestation sur l'honneur

Je certifie sur l'honneur que les renseignements portés sur cette demande d'aide juridictionnelle sont complets et exacts.

Je m'engage à signaler tout changement qui les modifierait.

Je prends connaissance que la loi punit d'un emprisonnement de deux ans et d'une peine d'amende de 30 000 euros le fait de fournir sciemment une fausse déclaration ou une déclaration incomplète en vue d'obtenir ou de tenter d'obtenir, de faire obtenir ou de tenter de faire obtenir d'une personne publique, d'un organisme de protection sociale ou d'un organisme chargé d'une mission de service public, une allocation, une prestation, un paiement ou un avantage indu en application de l'article 441-6 du code pénal.

Je consens à communiquer avec le bureau d'aide juridictionnelle par voie électronique :

Oui ☒

Non ☐

Fait à : NICE, le : 03/11/2020

Signature obligatoire du demandeur ou représentant du mineur ou majeur protégé

Une fois votre dossier complet, vous pouvez le déposer au bureau d'accueil de la Cour de cassation, galerie Saint-Louis, 6 boulevard du Palais, 75001 Paris ou l'adresser au bureau d'aide juridictionnelle, 5 quai de l'Horloge - TSA 39206 - 75055 Paris cedex 01 en courrier recommandé avec avis de réception.